

# Pont du Gard et Patrimoine

Bulletin °25

[www.pontdugard.org](http://www.pontdugard.org)

## Spécial AGO

Février  
2014

### Une belle AGO

Nous étions nombreux à la salle communale de Comps ce 24 janvier pour notre assemblée générale annuelle : 77 présents. Avec l'appoint des 62 adhérents ayant délégué leur vote, 139 adhérents sur 251 membres de PDGP ont pris part aux travaux.

Le conseil d'administration et le bureau voient dans cette assistance nombreuse, attentive et amicale un soutien précieux à son action. Pont du Gard et Patrimoine est une association dont le dynamisme et la solidarité ne cessent de s'affirmer au fil des ans.

Après le café accueillant les présents (initiative appréciée), Gérard Extier a ouvert la séance et appelé en premier le rapport financier présenté par Jean-Luc Noisiez. Pris par un autre engagement, notre trésorier ne pouvait être avec nous qu'en début de séance. Jean-Luc, dont le conseil d'administration a apprécié la rigueur, présentait son dernier rapport. Appelé à résider une partie de l'année hors de la métropole, il



Statère en or de 7,4 grammes  
représentant Vercingétorix

est démissionnaire du conseil d'administration. Il laisse des finances saines, malgré la modicité des cotisations: il a constamment porté à nos dépenses une attention sourcilieuse. S'il nous est arrivé de soupirer en écoutant ses appels à l'économie (voire à l'austérité) nous lui sommes reconnaissants d'avoir maintenu notre stricte indépendance et arrondi notre «bas de laine».

Merci, Jean-Luc, pour avoir longtemps et bien exercé la fonction absorbante et ingrate de trésorier et bienvenue à Bernard Chauvet qui lui succède. Agrégé de maths, Bernard n'aura pas de difficultés avec les additions ! Un autre prof de maths, qui joua un grand rôle dans l'association, nous a tout appris des divisions!

Dans son rapport moral, Gérard Extier a eu tout loisir de développer les motifs de satisfaction : nombre d'adhérents en hausse, activités très fréquentées et appréciées. Les neuf conférences de 2013 ont attiré en moyenne 70 auditeurs (160 pour celle de JC Golvin) dont un nombre non négligeable de personnes non membres de l'association. Les archéo-visites ouvertes à tous et celles réservées aux

### Cotisations 2014

L'assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2014 a fixé le nouveau barème des cotisations:

**Adhérent individuel:** 15 euros

**Membre bienfaiteur:** 30 euros (ou plus) pour un

**Foyer** (deux adhérents à la même adresse): 20 euros

adhérent isolé ou un couple

Les adhérents ayant réglé leur cotisation avant la fixation du nouveau barème sont dispensés de verser la différence entre le nouveau taux et l'ancien. Cependant, le CA sera reconnaissant à ceux qui feront volontairement l'appoint...

#### Rappel très important

Les voyages et les sorties réservées aux adhérents de l'association ne sont ouverts qu'aux adhérents: **chaque participant** doit être à jour de sa cotisation au moment du départ.

Cotisations à adresser à Bernard CHAUVET 74, rue Sainte Perpétue 30000 Nîmes  
[bernard.chauvet@orange.fr](mailto:bernard.chauvet@orange.fr)

adhérents ont vu la participation d'environ 900 personnes. Le site internet "[www.pontdugard.org](http://www.pontdugard.org)" référencé par Google en 7ème position sur la requête "pont du Gard", a recueilli 55.000 visites en moins d'un an, soit plus de 5.000 par mois.

Gérard s'est fait l'interprète du CA pour souhaiter que davantage d'adhérents s'impliquent dans la bonne marche de l'association en proposant notamment des articles pour le bulletin et des suggestions de visites et conférences. Il a remercié les trois nouveaux volontaires pour exercer des responsabilités : Bernard Chauvet comme trésorier, Christine Pérez comme gestionnaire du site Internet et Yolande Mazzochi comme secrétaire adjointe chargée des relations avec d'autres associations ayant un objectif culturel semblable au nôtre.

Gérard a également indiqué que nos participations à "Avril en balade", aux journées européennes et aux journées de l'antiquité en Languedoc-Roussillon seraient reconduites en 2014.

Responsable des archéo-visites, Jean Mathias a précisé que les visites des aqueducs romains de notre région, ainsi que celles des remparts de Nîmes, reprendront début mars.

Au nom du CA, Gérard a exprimé sa reconnaissance à Jean Mathias et à tous les accompagnateurs des archéo-visites pour leur investissement personnel et leur souci permanent d'améliorer les prestations.

Hélas, il n'y a pas que les activités culturelles et les moments conviviaux dans la vie d'une association : Jean-Yves Gréhal a longuement exposé le combat de Pont du Gard et Patrimoine pour le rétablissement du libre accès des piétons au pont du Gard. Ce combat a mobilisé –bien malgré elle– l'association en 2013. Première à prendre position pour le rétablissement du libre accès, Pont du Gard et Patrimoine est totalement engagée pour l'abrogation du «péage piétons».

Un « black out » ayant été organisé sur l'information, l'association a dû attendre cinq mois pour avoir connaissance, grâce à la commission d'accès aux documents administratifs (la CADA), des documents pertinents et des procès verbaux des CA de l'EPCC. A sa stupéfaction, elle a constaté que le « péage piétons » n'a jamais été avalisé par le CA. La direction de l'EPCC aurait donc de son propre chef (sauf omission dans les PV !), institué le « péage piétons » remettant ainsi en cause les engagements de gratuité du conseil général. En faisant payer les piétons pour emprunter des circulations publiques, elle viole de façon grossière et évidente la légalité républicaine.

L'association a d'abord misé sur le dialogue et l'explication, espérant qu'un retour à la raison et au respect du droit permettrait de revenir «en douceur» à la situation prévalant jusqu'en 2012 qui donnait globalement satisfaction, tout en assurant un bon niveau de recettes à l'EPCC.

Bien que les offices de tourisme d'Uzès et du Pont du

Gard, la communauté de communes du Pont du Gard, de nombreuses associations et des socioprofessionnels – beaucoup d'entre eux regroupés au sein du collectif «Liberté-gratuité-Pont du Gard»-, appuyés par plus de 12 000 signataires des pétitions Internet et papier, aient exigé le retour au libre accès des piétons, la direction de l'EPCC a persisté dans sa position, ignorant les arguments de légalité comme les démonstrations les plus argumentées de l'inopportunité de sa décision.

Confrontée à ce blocage, Pont du Gard et Patrimoine a décidé de porter devant la juridiction administrative la question de la libre circulation des piétons dans les espaces publics du site du pont du Gard. Elle a confié ses intérêts à Maître Christian Huglo. Il est bien précisé que les frais de procédure seront pris sur le fond de réserve de l'association, en aucune façon sur les cotisations.

Nous n'ignorons pas la probable illégalité des «gratuités Gardois». Elles ont été improvisées par la direction de l'EPCC sans l'aval de son conseil d'administration (le CA n'a instauré de «gratuités» que pour les habitants de Vers-Pont-du-Gard, Castillon-du-Gard et Remoulins) pour apaiser les protestations soulevées par le «péage piétons». Pont du Gard et Patrimoine ne les combattra pas, laissant la direction de l'EPCC rendre compte au conseil général du Gard et au conseil régional d'une mesure entraînant une perte de recettes d'au moins 400.000 euros par an pendant trois ans (durée des conventions qu'elle a passées avec les communes gardoises). La direction devra peut être aussi s'expliquer sur la promotion des «gratuités» à pleines pages de publicité payante dans la presse!

Pont du Gard et Patrimoine ne contestera pas non plus la possible infraction que constitue la vente forcée des prestations muséographiques aux usagers des parkings. Il en va de la viabilité économique de l'établissement, donc de sa survie dans son statut juridique actuel. Or Pont du Gard et Patrimoine ne veut prendre aucune initiative qui risquerait, en entraînant la disparition de l'EPCC, d'avoir des conséquences dramatiques sur son personnel.

Enfin, l'EPCC n'a, à ce jour, fixé aucun tarif pour 2014 mais n'en continue pas moins à percevoir des droits d'entrée. Les CA des 12 décembre 2013 et 16 janvier 2014 auraient dû permettre de fixer les tarifs applicables en 2014 mais la direction ne l'a pas fait. Peur du débat au sein du CA? Crainte du contentieux?

Le rapport moral a été adopté à l'unanimité. Ce vote a récompensé le dynamisme et l'audience des activités culturelles de Pont du Gard et Patrimoine et la défense intransigeable du libre accès des piétons au pont du Gard.

Depuis la création de l'association, en 2006, les cotisations étaient inchangées. Or les activités ont beaucoup évolué. Les conférences, en particulier, nécessitent de recevoir des intervenants qu'il faut parfois défrayer. Par ailleurs, le coût du site Internet est élevé.

Gérard Extier a donc proposé de porter la cotisation in-



dividuelle de 10 à 15 euros et la cotisation « couple » de 15 à 20 euros. Une cotisation « bienfaiteur » de 30 euros ou plus a été créée. Enfin, l'association continue de compter sur les dons qui assurent son équilibre de gestion. Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

La majoration des cotisations n'a aucun rapport avec le coût du contentieux que l'association a entamé pour obtenir le retour au libre accès « piétons ». Il est rappelé que ce contentieux est entièrement financé par le compte d'épargne de PDGP. Dès l'origine, il a été prévu de réserver cette épargne au financement d'un éventuel contentieux. Elle ne peut pas servir à financer nos dépenses courantes et nos investissements. Inversement, son montant nous assure que jamais les adhérents n'auront à supporter le coût des contentieux.



## La manifestation du 8 juin 2013

Nous étions plus de 500 au pont du Gard, ce 8 juin 2013, pour exiger le rétablissement du **libre passage** des piétons et des cyclistes sur le site du Pont du Gard.

**Libre passage**, car s'il est normal que les piétons, comme les automobilistes, payent pour accéder aux espaces muséographiques, il est scandaleux d'exiger d'eux qu'ils payent pour circuler sur la RD 981 et les itinéraires de randonnée.

Ces espaces sont gratuits parce que le conseil général a voulu qu'ils le soient : le libre passage hors des espaces payants fait partie du "contrat politique et moral" du site. Il a été accordé pour obtenir le consensus sur le projet "Journet", élaboré par le conseil général du Gard après le "crash" du projet Baومت. Il aurait été envisageable de rendre ce passage payant, en déclassant la RD 981. Le conseil général ne l'a pas fait. C'était **SA** décision politique, que seule une autre décision de sa part pouvait modifier.

Dans la mesure où la RD 981 traversant le site n'a pas été déclassée du domaine public, elle est nécessairement d'accès libre et gratuit. Personne ne peut réclamer un péage pour l'emprunter. Ni l'EPCC, qui se prévaut de droits qu'il n'a pas, ni qui que soit d'autre **sans le vote préalable d'une loi**. De même, les itinéraires de grande et petite randonnées traversant le site ne peuvent être payants. La loi s'applique aussi dans le Gard, même si certains s'emploient à nous faire douter de cette évidence!

Devant cette situation juridique simple et claire, nous avons choisi de nous battre sur le seul terrain du droit, laissant à d'autres le soin d'argumenter sur l'opportunité d'un tarif piétons. Pour nous le "péage piétons" ne peut être maintenu. Il est illégal. C'est aussi simple que cela.

Cependant, nous avons affaire à des adversaires coriaces qui ne supportent pas qu'on leur résiste et feignent de voir des arrière-pensées politiques dans des arguments de droit ou de simple raison.

Il faudra donc aller au contentieux. Ce sera long, mais nous avons du temps et le soutien unanime des adhérents. Nous gagnerons car il ne peut en être autrement dans un état de droit.

### Le nouveau bureau

#### Le nouveau conseil d'administration

**Gérard Extier**, président

**Jean-Yves Gréhal** et **Jean Mathias**, vice-présidents

**Bernard Chauvet**, trésorier; **José Eustache**, trésorier-adjoint

**Jean-Pierre Gallos**, secrétaire; **Yolande Mazzochi**, secrétaire-adjointe

Administratrices et administrateurs:

Mmes **Marie-Reine Goudet**, **Christine Pérez**,

MM. **Michel Etienne**, **Michel Fallourd** et **Jean-Claude Tosello**

## ARCHÉO-VISITES

- **Dimanche 16 mars** : L'aqueduc d'Arles avec Jean-François Dufaud (vivement conseillé à ceux qui ne connaissent pas. Ceux qui connaissent déjà y retournent avec plaisir).

- **Samedi 29 mars** : l'aqueduc de Nîmes de Saint-Bonnet-du-Gard à Sernhac avec Jean Mathias.

- **Samedi 12 avril** : dans le cadre d'"Avril en balade", l'aqueduc de Nîmes de la source d'Eure à Bornègre avec Jean Mathias (pour une découverte rapide de ce tronçon).

- **Judi 17 avril** : dans le cadre d'"Avril en balade", l'aqueduc de Vers-pont du Gard au pont du Gard avec Jean-Luc Noisiez (même remarque que précédemment).

- **Dimanche 27 avril** : dans le cadre d'"Avril en balade", le Pont du Gard et son environnement avec Jean-François Dufaud.

- **Dimanche 4 mai** : les remparts de Nîmes avec Jean-François Dufaud (une visite à découvrir pour tous ceux qui ne jurent que par l'aqueduc).

- **Dimanche 11 mai** : l'aqueduc de Bellegarde avec José Eustache et Jean-François Dufaud (un ouvrage qui n'a pas encore livré tous ses secrets. balade passionnante pour les fanas d'aqueducs...et les autres).

- **Dimanche 1er juin** : l'aqueduc de Nîmes de Sernhac au Castellum de Nîmes avec Jean-Luc Noisiez

### ARCHÉO-VISITES RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS :

- **Vendredi 21 mars** (si mauvais temps, reportée au Vendredi 4 avril) : visite de Vaison la romaine avec M. Mignon, archéologue au conseil général du Vaucluse. (Visite limitée à 35 participants). Organisation Gérard Extier.

- **Samedi 26 avril** : visite des aqueducs du vallon St Clair, de Glanum et des Antiques avec Gérard Extier (une balade assez exclusive à découvrir).

- **Vendredi 30 mai** : visite du site du "Clos de la Lombarde" à Narbonne, de l'horreum, de la voie Domitia et du palais des archevêques. (Visite limitée à 35 participants). Organisation Gérard Extier.

Le prochain bulletin, à paraître courant mai, sera consacré à notre voyage. Envoyez nous vos contributions sur Vercingétorix et la guerre des Gaules!

4

## CONFÉRENCES

Organisé en partenariat avec la communauté de communes du Pont du Gard, ce cycle annuel comporte des conférences sur l'aqueduc de Nîmes ou sur des sujets connexes tels que la Romanité, les techniques hydrauliques, l'histoire, la géographie, la géologie de notre région, les paysages et les traditions de la région. Ces conférences gratuites sont ouvertes au public mais s'adressent d'abord à nos adhérents que nous sommes ravis d'y retrouver toujours plus nombreux..

- **Samedi 5 Avril** lieu à définir, à 15h : « **L'eau et ses représentations dans la mosaïque romaine** » par Eric Morvillez.

*La mosaïque est l'un des revêtements favoris des bassins et fontaines du monde romain. Les artisans mosaïstes ont cherché différentes manières de représenter l'eau, son mouvement, sa texture, sa transparence. A travers une série de pavements italiens et africains, nous illustrerons la manière d'utiliser les jeux aquatiques et de mettre en scène les divinités marines et leur cortège.*

Eric Morvillez est docteur en archéologie et histoire de l'art de l'université de Paris IV-Sorbonne et maître de conférences en histoire ancienne à l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

- **Samedi 3 mai**, salle des Remparts à Castillon-du-Gard, à 15 heures: « **L'évergétisme** » par Jean-Yves Gréhal.

*On peut définir l'évergétisme comme le financement privé d'ouvrages publics, de jeux et de dons d'argent ou de nourriture par des élites, au bénéfice de la Cité, en échange de la reconnaissance de leur rang et de leur influence politique. Dans cet exposé, nous verrons comment l'évergétisme a contribué au financement des ouvrages publics en Italie et dans les provinces romaines (pas à Rome, dont le seul évergète était l'empereur). De nombreux édifices ont été construits par des bienfaiteurs. Pourquoi ces comportements? Peut-on estimer la part prise par l'évergétisme dans la parure monumentale des cités antiques et les grands ouvrages? Peut-on en déduire des hypothèses sur le financement de l'aqueduc de Nîmes ou d'autres monuments de la Narbonnaise?*

Jean-Yves Gréhal est directeur honoraire des services de l'Assemblée nationale. Vice-président de Pont du Gard et Patrimoine, il est un passionné des travaux publics et de l'urbanisme dans la Rome antique.

## Voyage annuel (réservé aux adhérents)

### "Sur les pas de Vercingétorix"

Après avoir visité Rome et ses aqueducs, l'Africa Romana et l'ancienne province d'Asie, Pont du Gard et Patrimoine restera en Gaule cette année pour son très recherché voyage annuel. De Gergovie aux sites d'Alésia (l'officiel et celui qui se revendique comme le "vrai" site d'Alésia) nous suivrons fidèlement la trace de Vercingétorix.

En raison du succès de ce voyage, il a été dédoublé : départs le **21 septembre** (complet) et le **5 octobre**.

Le budget en pension complète est de **865 euros** pour 7 jour/6 nuits en hôtels 3\*.

**Pour réserver**, envoyer un chèque de 150 € /pers. à l'ordre d'OCEANIDES à notre secrétaire : JP Gallos, 756 B chemin de l'Escalette, La Bastide d'Uzès - Villa 75, 30700, Uzès. A ce jour, une dizaine d'inscriptions sont encore possibles.